



**The Greens | European Free Alliance**  
in the European Parliament

## **L'heure n'est pas à la timidité!** **La réforme de la politique commune de la pêche**

Après trente ans de politique commune de la pêche (PCP), la pêche dans l'UE est en crise: les stocks de poissons diminuent, le secteur alterne crises et situations catastrophiques, et les communautés côtières poursuivent leur déclin entamé de longue date. Ces tendances étaient déjà évidentes avant la création de la PCP en 1982, mais cette politique n'a manifestement pas réussi à redresser la situation.

Aujourd'hui, la Commission a dévoilé ses propositions de réforme de la PCP. Celles-ci contiennent des éléments positifs, mais aussi quelques éléments dangereux.

### **Objectifs de la PCP**

Pour être efficace, toute politique a besoin d'objectifs clairs, cohérents et concis. Aucune politique ne peut porter ses fruits si ce qu'elle est censée réaliser n'est pas clair et compris par les parties appelées à la mettre en œuvre. Pourtant, la PCP n'a jamais eu cette qualité.

L'objectif officiel de la PCP est de mettre en place des «conditions économiques, environnementales et sociales durables». Plusieurs autres objectifs sont poursuivis, notamment le principe de précaution et des questions telles que l'intérêt du consommateur et le niveau de vie des personnes actives dans le secteur de la pêche. Toutefois, un ordre de priorité n'a pas été établi pour ces objectifs parfois contradictoires.

On prétend que les Traités ne permettent pas d'établir des priorités dans le domaine de la durabilité environnementale, économique et sociale. Ce que cet argument strictement juridique néglige, c'est que sans stocks de poissons abondants, il ne peut y avoir de secteur ni de communautés de la pêche. Pourtant, les ministres ont toujours choisi de privilégier les objectifs économiques à court terme au détriment de la conservation des ressources. L'incapacité de la PCP à conserver les stocks de poissons ou les emplois n'a donc rien d'étonnant.

La proposition de la Commission ne résout pas ce problème. Qui plus est, elle présente des objectifs supplémentaires qui rendent la situation encore plus confuse.

Les Verts estiment que la PCP révisée doit spécifiquement viser la durabilité environnementale – fondée sur l'approche de précaution et l'approche écosystémique – en tant que prérequis essentiel à la durabilité économique et sociale.

### **Quelles quantités de poissons peut-on raisonnablement capturer?**

Sous prétexte de préserver l'emploi, les ministres ont systématiquement ignoré les avis scientifiques en fixant des quotas de pêche insoutenables pour les stocks de poissons. Conséquences de cette approche, les stocks de poissons ont fortement diminué et le secteur lutte pour survivre. Depuis quelques années, l'utilisation de plans de gestion a permis d'enregistrer certains progrès pour limiter ces pratiques. Pour certains stocks de poissons, ces plans établissent directement les quotas en se basant sur l'état des stocks. Les ministres ayant tendance à respecter ces plans, certains de ces stocks se reconstituent.

La Commission entend renforcer ces plans de plusieurs façons, ce qui est une intention louable. La gestion de la pêche, un domaine qui regorge d'incertitudes, n'est pas une science exacte. La proposition de réformes reconnaît ce fait. Elle projette de permettre aux stocks de se reconstituer au-delà des niveaux requis pour produire un «rendement maximal durable» (RMD), tout en prenant en compte la totalité des incertitudes (données non fiables concernant les captures, informations biologiques

limitées, etc.), ce qui est un grand pas dans la bonne direction. Malheureusement, la proposition ne fixe pas de délai pour l'adoption des plans de gestion.

Les Verts entendent être plus concis et plus ambitieux dans la fixation des objectifs. Les stocks de poissons devraient être maintenus à des niveaux suffisamment supérieurs aux niveaux permettant d'atteindre un «rendement maximal durable» (RMD), de manière à ce que les poissons puissent jouer leur rôle dans l'écosystème marin en tant que prédateurs ou proies tout en pouvant supporter des captures accrues. Le secteur de la pêche pourrait ainsi être rentable sans avoir besoin de subventions continues. Des plans en ce sens devraient être adoptés d'ici 2015 pour toutes les espèces réglementées.

### **Que faire concernant les rejets?**

La situation actuelle, qui voit de grandes quantités de poissons et d'autres espèces (oiseaux, tortues, mammifères marins, etc.) capturés et rejetés morts, est un scandale qui provoque, à juste titre, la colère du public. Si de telles quantités sont rejetées, c'est parce que les pêcheurs tiennent plus à accroître les volumes capturés qu'à améliorer la sélectivité de leur pêche.

La Commission propose d'interdire le rejet de certaines espèces de poissons (mais pas toutes) qui font l'objet d'une exploitation commerciale. Les pêcheurs devront ramener ces espèces à terre. Les poissons seront de toute façon morts; l'interdiction partielle des rejets vise donc à encourager les pêcheurs à éviter purement et simplement de pêcher ces espèces, puisque les ramener à terre aura un impact économique. Malheureusement, cette proposition n'établit pas de lien spécifique entre l'interdiction partielle des rejets et le perfectionnement des techniques de pêche, qui permettrait d'améliorer la sélectivité.

### **Qui devrait avoir le droit de pêcher?**

C'est là une des grandes questions qui se posent dans le secteur de la pêche.

La Commission propose de permettre au marché de déterminer qui peut pêcher. Pour cela, les États membres seraient obligés de mettre en place un système de droits de pêche (par ex. des quotas) pouvant être échangés ou vendus, ce qui pourrait même donner lieu à de la spéculation financière sur les quotas. L'expérience montre qu'un système de ce type débouche trop souvent sur la concentration des droits de pêche dans les mains de ceux qui ont le plus de moyens et peuvent donc se permettre de payer les prix les plus élevés.

Si des permis de pêche sont accordés sur la base de la participation passée aux activités de pêche, les pêcheurs qui ont réalisé le plus de captures se tailleront la part du lion dans les quotas. En conséquence, le système permettra simplement aux responsables de la surpêche passée de continuer à pêcher à l'avenir.

C'est là, sans aucun doute, le point le plus controversé de la proposition de la Commission.

N'oublions pas, toutefois, que les stocks de poissons ne sont pas des marchandises: ce sont des ressources naturelles communes ou publiques renouvelables. Le droit de les exploiter devrait aller de pair avec l'obligation de pêcher de façon responsable du point de vue environnemental et social. Ceux qui participent aux activités de pêche devraient être tenus de démontrer que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement marin et qu'elles apportent une contribution significative aux communautés côtières vivant de la pêche. Les États membres devraient utiliser de tels critères pour accorder le droit de pêcher, une possibilité prévue dans la proposition.

### **Les flottes de pêche**

Peu de gens contestent le fait que les flottes de pêche de l'UE sont trop grandes et trop puissantes pour les poissons susceptibles d'être capturés, même si la plupart des pêcheurs trouvent que ce sont les flottes des autres qui devraient être réduites. Pour une bonne part, la surcapacité des flottes trouve son origine dans les décennies de subventions généreuses. Ce problème est le plus délicat auquel la CPC doit s'atteler, car il se traduit par des pressions politiques irrésistibles pour fixer des quotas trop élevés et, partant, fermer les yeux sur une pêche insoutenable et/ou illégale.

Les vingt ans de programmes visant à réduire cette capacité se sont soldés par un échec cuisant. Dans sa proposition, la Commission renonce à son approche initiale, qui consistait à réguler les flottes de pêche en imposant des réductions de leur taille. À la place, elle émet la simple supposition que les forces du marché, par le biais des droits de pêche échangeables, accompliront les réductions de flottes nécessaires. Le marché est donc censé réguler la taille des flottes, mais rien n'est prévu pour veiller à ce que seuls les navires de pêche des types appropriés soient maintenus.

Il serait dès lors préférable de planifier et d'encadrer les réductions de flottes en se basant sur les analyses qui déterminent quelles ressources peuvent être capturées durablement. Dans ce cadre, la première étape serait d'éliminer les bateaux et équipements de pêche les plus destructeurs pour l'environnement.

### **Régionalisation de la PCP**

L'un des objectifs majeurs de la réforme a toujours été d'établir une politique qui soit moins centralisée, moins dépendante des décisions détaillées prises à Bruxelles, cela afin de créer davantage de possibilités de participation locale et régionale à la gestion de la pêche. Pour réaliser un tel changement au niveau de la prise de décisions, il faut user d'un langage extrêmement clair pour dire qui, du Conseil, du Parlement, des États membres ou des organismes plus locaux, est responsable de quoi. Or, dans sa version actuelle, la proposition de la Commission ne permet pas une telle clarté.

### **La dimension extérieure de la PCP**

Les flottes de l'UE opèrent dans le monde entier. Ainsi, 28 % de ses captures se font en dehors des eaux de l'UE (20 % dans les eaux internationales et 8 % en vertu d'accords conclus avec des pays hors UE). L'UE est aussi, au niveau mondial, le plus grand importateur de produits de poissons (plus de 60 % du poisson consommé dans l'UE). Sur la scène internationale, l'UE a dès lors l'obligation particulière d'établir et de respecter des normes élevées.

Pour la première fois, la Commission a inclus dans le règlement de base des dispositions minimales relatives à la dimension extérieure de la PCP. La proposition est positive dans la portée qu'elle atteint, car elle précise ce que l'UE devrait rechercher dans ses accords de pêche bilatéraux: des stocks de poissons abondants, la promotion de la bonne gouvernance dans les autres pays. Toutefois, elle ne prévoit pas de moyens de s'assurer que les navires de l'UE qui opèrent dans les eaux de pays n'ayant pas conclu d'accord bilatéral avec l'UE satisferont aux mêmes normes.

### **Conclusion**

De nombreux problèmes ont été attribués à la PCP, mais nous ne devons pas perdre de vue que celle-ci résulte d'un compromis politique conclu par des ministres. Si la PCP, dans sa version actuelle, avait été mise en œuvre de façon complète et appropriée, une grande partie de la crise frappant à la fois les stocks de poissons et le secteur de la pêche aurait pu être évitée. Les États membres n'ont manifestement pas réussi à mettre en œuvre ce dont ils avaient convenu. Cette réforme et sa mise en œuvre montreront si les États membres tiennent réellement à parvenir à une pêche durable en Europe ou s'ils veulent s'enfoncer dans la spirale descendante qui marque la situation actuelle dans ce secteur.

**Pour plus d'informations : Isabella Lövin députée européenne, Raül Romeva député européen, Jean-Paul Basset député européen et Michael Earle, Verts/ALE Conseiller politique - 13 juillet 2011**